

Découvrez

La charte du GRAND JOUEUR



13 - 99 ANS



Cette charte a pour but de présenter l'usage des jeux vidéo et des tablettes proposés au sein de la médiathèque Boma. Elle énonce les droits et les devoirs respectifs de la médiathèque et de ses usagers.

La médiathèque met à la disposition de ses usagers :

- ▶ deux consoles PlayStation 5,
- ▶ une console Nintendo Switch
- ▶ et un casque de Réalité Virtuelle (PSVR) présents dans l'espace jeux vidéo.
- ▶ Un casque Oculus Quest 2 est à votre disposition à l'accueil de la médiathèque.
- ▶ Des tablettes numériques sont également accessibles dans l'espace documentaires, l'espace presse et l'espace adulte.

ART.I. CONDITIONS D'UTILISATION DES JEUX VIDEO

En cas d'animation ou d'accueil de groupe, le personnel de la médiathèque s'accorde le droit de réserver tous les outils.



- ▶ Un **lavage des mains est obligatoire** avant toute partie de jeux vidéo.
- ▶ Le personnel se réserve le droit de fermer cet espace si ce dernier ne pouvait pas être encadré.
- ▶ **Les séances s'arrêteront $\frac{1}{4}$ heure avant la fermeture de la médiathèque.**



- ▶ Les différents espaces peuvent accueillir **un nombre limité** de personnes selon l'activité proposée et définie par le personnel de la médiathèque.
- ▶ Le jeu vidéo se pratique **sur place** : nous ne prêtons pas les consoles.
- ▶ Les **mineurs de plus de 12 ans** devront obligatoirement fournir une **autorisation parentale**.
- ▶ L'accès à la **réalité virtuelle est autorisé à partir de 12 ans**. Le personnel de la médiathèque préconise de **ne pas dépasser une durée maximale de 30 minutes à 1 heure** par adulte.
- ▶ Les séances sont **gérées par le personnel de la médiathèque qui est le seul habilité** à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.



- ▶ Le joueur **ne pourra pas se connecter avec son pseudo de jeu, ni acheter ou télécharger des jeux vidéo.**
- ▶ La détérioration du matériel mis à disposition engage la **responsabilité de l'utilisateur** qui devra remplacer le matériel au prix de sa valeur marchande.
- ▶ En cas de non-respect des lieux, des règles de fonctionnement du service ou de comportement inapproprié, **le personnel pourra mettre fin à la séance en cours et décider d'une exclusion temporaire ou définitive du service.**



- ▶ **Une seule console, un seul jeu, pour une heure par jour et par joueur.**
- ▶ **Respect des limitations d'âge** légales mentionnées sur les jeux (PEGI) : + 3ans, + 7ans, + 12ans, + 16ans, +18ans
- ▶ Un **catalogue de jeux** est disponible sur place ou via le portail internet de la médiathèque.

ART.2. CONDITIONS D'UTILISATION DES TABLETTES :

En cas d'animation ou d'accueil de groupe, le personnel de la médiathèque s'accorde le droit de réserver tous les outils.

- ▶ Les tablettes sont utilisables dans les différents espaces de la médiathèque qui leurs sont réservés et pendant les heures d'ouverture au public.
- ▶ L'usage des tablettes est autorisé dans l'enceinte du bâtiment Boma et sur ses terrasses extérieures.
- ▶ Toute tablette perdue, volée ou endommagée devra être remplacée par l'utilisateur.
- ▶ En cas de problème technique, le personnel de la médiathèque est seul habilité à intervenir.
- ▶ Il est strictement interdit de télécharger et/ou d'acheter des applications.
- ▶ Il est strictement interdit de stocker des informations personnelles sur la tablette sous peine d'une suppression des données.
- ▶ Les photos ou vidéos prises avec les tablettes doivent être supprimées et l'utilisateur doit se déconnecter de tous ses comptes personnels ou professionnels avant de restituer le matériel.

LE COIN DU GRAND JOUEUR:

J'ai compris les règles de la Charte Numérique et du Règlement Intérieur et je m'engage à les respecter

Nom : Prénom :.....

Date de naissance : N° de carte :.....

Je déclare ne présenter aucune contre-indication médicale me déconseillant la pratique du jeu vidéo et/ou de la réalité virtuelle ou de n'importe quelle pratique de jeux sur écrans.

Enfin, la médiathèque se décharge de toute responsabilité civile en cas d'accidents physiques éventuels (crises d'épilepsies, chutes, bousculades, photosensibilité visuelle...) durant les séances de jeux vidéo et/ou de réalité virtuelle, ainsi que durant l'usage des tablettes mises à ma disposition.

À Saint Denis de Pile, le **Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

AUTORISATION PARENTALE DU JOUEUR ADO:

Nom : Prénom :

Adresse :

.....Tél :

Autorise mon enfant à jouer aux jeux vidéo et/ou s'initier à la pratique de la réalité virtuelle et je l'autorise à jouer à des applications sur tablettes.

Je déclare que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale lui déconseillant la pratique du jeu vidéo et/ou de la réalité virtuelle ou de n'importe quelle pratique de jeux sur écrans.

Enfin, la médiathèque se décharge de toute responsabilité civile en cas d'accidents physiques éventuels (crises d'épilepsies, chutes, bousculades...) durant les séances de jeux vidéo et/ou de réalité virtuelle, ainsi que durant l'usage des tablettes mises à sa disposition.

À Saint Denis de Pile, le **Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**